

MANUEL DES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

DIVISION COMMUNICATION	Réf. DCC.2.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION COOPERATION ET COMMUNICATION	Date : février 2021

N°	MISSIONS
1	Planifier et concevoir la stratégie de communication de l'Office et réaliser les plans de communication institutionnelle;
2	Assurer la veille technologique en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
N°	ATTRIBUTIONS
1	Promouvoir et entretenir l'image institutionnelle de l'Office
2	Piloter les actions de communication interne et externe de l'Office ;
3	Concevoir et réaliser des campagnes de communication auprès de Grand public, des ONG, des Clients de l'Office, des Enfants et Jeunes
4	Gestion des relations publiques et des relations presse et participer aux enquêtes et sondages pour mieux percevoir l'image de l'office
5	Recensement des principaux indicateurs de l'office et du secteur en collaboration avec les directions métiers (DPL, DEP,...) et publication au niveau du portail de l'Office et des supports de communication institutionnels;
6	Participer à la conception et à la réalisation des différents documents et supports pour la communication interne et externe ;
7	Concevoir et gérer les sites Internet et Intranet de l'Office et œuvrer pour la promotion de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication au sein de l'Office.